

CONSEIL DE QUARTIER

DISTRICT 3 | BELVÉDÈRE

Compte rendu

Séance du 26 février 2025 à 19 h en ligne par Teams

PRÉSENCES :

Mme Èveline Laverdière, conseillère municipale du district no. 3 et présidente du conseil de quartier

M. Julien Beaudet, conseiller de quartier
M. René Jacob, conseiller de quartier
Mme Madeleine Robillard, conseillère de quartier
M. Normand Roy, conseiller de quartier

Mme Chantal Gagnard, agente administrative aux communications

ABSENTS :

M. Gilles Bernatchez, conseiller de quartier
Postes vacants (1)

ASSISTANCE : 2 personnes

1- Ouverture de la séance et mot de bienvenue

Mme Èveline Laverdière, présidente du conseil de quartier, souhaite la bienvenue aux gens présents et procède à l'ouverture de la séance à 19 h 02.

2- Lecture et adoption de l'ordre du jour

La présidente procède à la lecture de l'ordre du jour. Il est proposé par M. René Jacob, appuyé par Mme Madeleine Robillard de l'adopter, tout en gardant le point *varia* ouvert au cours de la séance.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION BEL2025-02-01

3- Lecture et suivis du compte rendu de la rencontre du 4 décembre 2024

La présidente effectue une lecture du compte rendu de la rencontre du 4 décembre 2024, tout en rappelant à ses conseillers les points principaux qui ont été abordés. Il est proposé par Mme Madeleine Robillard, appuyé par M. Julien Beaudet de l'adopter.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION BEL2025-02-02



Suivis :

- a. **Parc éducatif sur la circulation :** À compter du 1^{er} avril, le parc Sabourin reviendra officiellement à la Ville de Val-d'Or. Une consultation publique sera lancée pour déterminer si le projet de parc éducatif sur la circulation sera mis en place.
- b. **Verdissement du terrain du CISSSAT (demande de Mères au Front) :** L'organisme doit encore présenter son projet lors d'un prochain conseil de quartier. Davantage d'informations sont nécessaires pour appuyer cette demande.
- c. **Plantation d'arbres | Terrain CISSSAT :** La direction générale a confirmé que les fonds alloués concernent la plantation d'arbres et l'aménagement des bordures de rue. Les citoyens peuvent réaliser des aménagements à leur initiative. L'architecte-paysagiste doit revoir l'ensemble du plan afin d'assurer une utilisation optimale des fonds publics.
- d. **Ville amie des monarques :** Le concept a été bien accueilli lors du caucus, et l'architecte-paysagiste de la Ville est en charge du dossier.
- e. **Éligibilité au poste de conseil de quartier :** Il est possible de siéger à un conseil de quartier sans en être résident. Le Service du greffe et des affaires juridiques a confirmé cette information après vérifications. Plusieurs municipalités membres de l'UMQ appliquent cette pratique. L'important est d'avoir un sentiment d'appartenance au quartier et de contribuer à son développement.
- f. **Sécurité à l'intersection des rues des Saules et des Érables :** Le dossier a été transmis au Comité consultatif de sécurité routière et de mobilité (CCSRM) pour analyse. Une rencontre est prévue d'ici deux à trois semaines.
- g. **Stationnement | rue des érables :** Ce sujet sera discuté à l'ordre du jour au point 5.
- h. **Vitesse | Boulevard des Pins :** Une demande d'installation d'un radar pédagogique a été déposée. Il sera en place cet été. Mme Camille Bilodeau, nouvelle policière-marraine, est disponible pour accompagner les citoyens souhaitant participer à une séance de surveillance radar.

4- Élections

Pour compléter le conseil de quartier, il reste un poste vacant et possiblement, un poste substitut. Le point des élections est reporté à la prochaine rencontre.

5- Suivi de la demande pour l'interdiction de stationnement pour l'hiver sur la rue des Érables (en face de la Maison des aînés et alternatives)

Toutes les vignettes de stationnement payant ont été attribuées, ce qui oblige certains citoyens à se stationner gratuitement dans la rue. Bien que cette situation soit temporaire et propre à cette période de l'année, une demande a été transmise au CCSRM pour analyse.

6- Programme triennal d'immobilisations (quartier Belvédère) : Certains travaux sont prévus cette année, mais la majorité sera réalisée en 2026-2027. Deux importants projets de phosphatation sont planifiés afin de répondre aux exigences légales et d'améliorer la performance des infrastructures.

Dans le secteur de l'aéroport, la plupart des bâtiments sont construits sur des champs d'épuration, et ces derniers doivent être reconstruits. D'importants travaux auront donc lieu autour de la forêt récréative, où les besoins sont prioritaires.

En revanche, certains projets, comme la réfection de la rue Bérard, sont mis en attente. Pour toute demande d'ajout à la liste des travaux, il est possible de communiquer avec Mme Laverdière.



- 7- Asphaltage de la rue Sévigny :** Mme Robillard demande si l'asphaltage de la rue Sévigny est prévu pour l'été 2025. La réponse est oui : les travaux sont réalisés à 75 %, et une taxe sera appliquée aux propriétaires pour couvrir une partie des coûts.
- 8- Constructions de maisons - Rue Sévigny :** Mme Robillard demande si les deux dernières maisons de la rue Sévigny seront installées à l'été 2025. Techniquement, oui, leur ajout est prévu. Mme Laverdière confirmera l'information ultérieurement.
- 9- Réglementation sur les piscines :** Le règlement sur les piscines a été modifié et inclut désormais une taxe pour l'utilisation de l'eau. Un montant symbolique sera exigé pour les utilisateurs consommant une grande quantité d'eau.

En réponse aux questions de Mme Robillard, les piscines doivent désormais être mieux sécurisées par des clôtures. Cette réglementation s'applique à toutes les piscines. Depuis deux ans, le Service des permis travaille à sa mise en application et en assure la promotion.

Mme Laverdière fera parvenir le dépliant sur la réglementation à Mme Robillard.

10- Activités à venir

Pour en savoir plus sur les activités à venir dans notre municipalité, consultez le calendrier du site Web de la Ville au : <https://www.ville.valdor.qc.ca/calendrier>, ou encore le calendrier culturel du Service culturel : <https://culturevd.ca/offre-culturelle/calendrier/>.

11- Varia

- a. Intersection 6^e Rue et rue des Érables (près de l'ancien GMF) :** Depuis les récents aménagements routiers à cette intersection, la circulation sur la rue des Érables a augmenté, notamment depuis l'inauguration de la Maison des aînés. Auparavant arrondi, le coin est maintenant plus angulaire, ce qui a réduit la visibilité, en particulier pour les véhicules arrivant de la droite en provenance du golf. La combinaison d'une courbe suivie d'un court tronçon droit complique encore davantage la visibilité.

M. Jacob demande si le Comité consultatif de sécurité routière et de mobilité (CCSRM) pourrait évaluer la situation et envisager l'ajout d'un arrêt à trois directions, sachant qu'un passage piétonnier est déjà en place d'un côté.

Il est également suggéré que la policière relais effectue une observation sur le terrain afin d'alimenter la demande au comité. Il serait pertinent d'évaluer si la perception d'excès de vitesse après la courbe correspond à une réalité ou à une impression.

- b. Intersection boulevard Forêt et rue Dorion :** Pour traverser à cet endroit, les piétons doivent s'approcher des véhicules en mouvement, ce qui crée un sentiment d'insécurité. La situation a été transmise au Comité consultatif de sécurité routière et de mobilité (CCSRM) pour évaluation.
- c. Traverse de piétons | Tronçon 7^e Rue et rue Dion, jusqu'au boulevard des Pins avec la nouvelle lumière :** Un nouvel aménagement peut parfois soulever des questions quant à son utilisation. Actuellement, des élèves traversent la 7^e Rue en utilisant la traverse piétonnière située face à la rue Taché, près du stationnement. Or, leur visibilité est réduite par la file de voitures, et les automobilistes s'arrêtent brusquement en les apercevant au dernier moment.



L'augmentation du flot de circulation aggrave cet enjeu de visibilité. Ce point a également été soumis au CCSRM. L'ajout de panneaux lumineux indiquant « Cédez le passage aux piétons » sera évalué dans l'analyse de la situation.

12- Interventions du public

Aucune intervention.

13 - Date de la prochaine assemblée

La prochaine rencontre aura lieu le 4 juin prochain en présentiel à 19 h à l'hôtel de ville de Val-d'Or à la Salle des caucus.

14- Levée de l'assemblée

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Mme Madeleine Robillard, appuyé par M. Normand Roy, de lever la séance. Il est 19 h 42.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION BEL2025-02-03

CHANTAL GAINARD
Secrétaire d'assemblée

